



P.P. CH-1951
Sion

A

Poste CH SA

Madame
Sabine d'Amelio-Favez
Directrice de l'Administration
fédérale des finances (AFF)
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/RB
Date 17 août 2022

Modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC)

Madame la Directrice,

Nous avons bien reçu votre consultation par courriel relative à la proposition de modification citée en marge et vous en remercions.

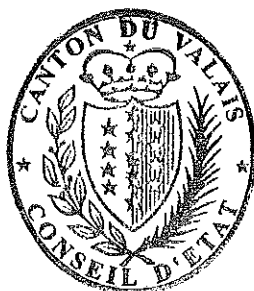
Après examen de cette dernière par le service concerné, le Conseil d'Etat valaisan approuve cette modification de l'OPFCC à son art. 57c, tenant compte du fait qu'il s'agit avant tout d'une clarification en lien avec la collecte des données pour les sociétés n'ayant plus de statut spécial à partir de l'année 2020, et non pas d'une modification du système.

En vous remerciant de nous avoir consulté sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à finanzausgleich@efv.admin.ch

